



CODES NAPOLÉONIENS

1804

PROPRIÉTÉ DE L'EAU
Aucune préoccupation pour l'environnement

CONTRÔLE DES USAGES PAR L'ÉTAT

Objectifs usages et salubrité publique

La loi de 1905 et le décret de loi de 1935 poursuivent les mêmes objectifs

8 avril
1898

LOI SUR LE RÉGIME DES EAUX

LOI SUR L'EAU

16 décembre
1964

SATISFACTION DES USAGES
meilleure préservation des milieux aquatiques

La loi du 10 juillet 1976 et la loi pêche du 29 avril 1984 vont plus loin : la protection de la nature, la préservation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole sont d'intérêt général.

OBJECTIFS D'ATTEINTE DU BON ÉTAT POUR TOUS LES MILIEUX AQUATIQUES

Des échéances à respecter : 2015, 2021, 2027

Un programme d'action défini tous les 6 ans (les SDAGE et leurs programmes de mesures)

22 octobre
2000

DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU (DCE)

LEMA*

30 décembre
2006

NOUVEAUX OUTILS RÉGLEMENTAIRES
pour améliorer la lutte contre la pollution, la gestion quantitative et le caractère naturel des rivières, lacs,...

**loi sur l'eau et les milieux aquatiques*

PRISE EN COMPTE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

3 août
2009
et 12 juillet
2010

LOI GRENELLE

LOI NOTRe, MAPTAM

2014
et
2015

**MAÎTRISE D'OUVRAGE
DU GRAND ET DU PETIT
CYCLE DE L'EAU**

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (**GEMAPI**) et compétences **eau potable et assainissement**, confiées aux EPCI à fiscalité propre.

La gestion par bassin versant est assurée par les EPTB et les EPAGE.